

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Personnel & Recommandé
Madame la Conseillère d'ETAT
Cesla AMARELLE
DFJC
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Estavayer-le-Lac, le 3 avril 2018

http://www.swisstribune.org/doc/180403DE_CA.pdf

LETTRE OUVERTE / ENQUÊTE ROUILLER SUR LE SPJ / LOI DU SILENCE / REQUÊTE

Madame la Conseillère d'Etat,

Le 29 mars 2018, comme de nombreux citoyens, j'ai suivi votre interview fait par Darius ROCHEBIN au journal de 19h30 à la TSR sur une des affaires des plus graves dans le Canton de Vaud. Il s'agit du dysfonctionnement d'un service de l'Etat qui a permis à un père¹ d'abuser de ses enfants pendant plus de 10 ans, alors qu'il y avait la surveillance du DPJ, comme cela a été relaté par la Presse aussi.

Face à une affaire si grave qui a duré plus de 10 ans, sans que l'Etat ait pu faire respecter les Droits fondamentaux des victimes, alors que la sonnette d'alarme avait été tirée, une enquête a été ouverte. Les avocats des victimes ont mentionné qu'il y avait la loi du Silence qui avait joué.

De la neutralité de l'enquête

Au téléjournal de la TSR, il a été annoncé que l'enquête était confiée à un expert indépendant, soit l'ancien juge fédéral Claude ROUILLER, citation :

« Le Canton l'annonce aujourd'hui, l'ancien juge fédéral Claude ROUILLER mènera une enquête externe. Ses missions comprennent les éventuels manquements des services de l'Etat concernés et proposer des pistes de réformes. »

J'ai alors vu sur internet que ce dysfonctionnement d'un des Services de l'Etat a déclenché toute une série de réflexions sur la séparation des pouvoirs et le respect des Valeurs de notre Constitution.

Il y a entre autres un ancien député du Grand Conseil vaudois qui est intervenu dans cette réflexion sur laquelle repose toute la crédibilité de nos institutions. Vous étiez copiée.

On m'a aussi copié en me faisant signe avec des portes de granges, que vous êtes nouvelle au Conseil d'Etat et que vous ne savez pas que l'ancien Juge fédéral Claude ROUILLER a fait une fausse expertise pour le Conseil d'Etat pour laquelle la prescription a été interrompue.

¹ Source extrait tiré du journal la Côte : <http://www.swisstribune.org/doc/180329LC.pdf>

De votre intervention au Téléjournal

Vous avez dit citation :

« Si le Conseil d'Etat aujourd'hui in Corpore a décidé de lancer une enquête approfondie autour de cette affaire c'est parce qu'elle est extraordinaire, mais aussi elle a de quoi faire en sorte que nous tirions des leçons. Il y a eu beaucoup d'intervenants, cette affaire a duré pendant plus d'une quinzaine d'année et c'est clair qu'aujourd'hui il faut tirer des leçons et avoir cette politique ambitieuse de mener cette enquête »

Vous êtes avocate, vous avez la réputation d'être une spécialiste du respect du droit Constitutionnel et d'être engagée pour le respect des Valeurs de notre Constitution. Vous savez que récemment au Parlement, des Conseillers nationaux n'ont pas hésité à parler d'élites corrompues en faisant référence à la très grave affaire de CarPostal qui montre de la criminalité commise sur plusieurs années suite à des dysfonctionnements de services de l'Etat.

Comme ces Conseillers nationaux, vous voulez de la transparence et le respect des Valeurs de notre Constitution.

Requête liée à la violation des droits fondamentaux par l'ancien Juge fédéral Claude ROUILLER avec la loi du Silence

Par la présente, je vous informe qu'en 2005, suite à une affaire de criminalité économique impliquant des professionnels de la loi qui a causé des millions de dommages, une demande² d'enquête parlementaire a été déposée auprès du Grand Conseil vaudois sur les relations qui lient l'Ordre des avocats aux Tribunaux. Me de ROUGEMONT, avocat mandaté par l'Etat de Vaud, a expliqué que ces relations cachées au peuple permettent à un service de l'Etat de couvrir des crimes en toute impunité grâce à des procédures défailtantes qui ne permettent pas de respecter la Constitution.

Me de ROUGEMONT s'est alors vu retirer le dossier par le Grand Conseil vaudois. C'est l'ancien juge fédéral Claude ROUILLER qui a été mandaté pour faire une expertise. Me Rudolf SCHALLER me représentait auprès du Grand Conseil vaudois pour cette expertise.

Me Claude ROUILLER a nié les faits établis par Me De ROUGEMONT, alors que ce dernier avait entendu les témoins de la demande d'enquête parlementaire. Le rapport de Claude ROUILLER a été contesté par Me Schaller et les témoins de la demande d'enquête parlementaire, suite aux faits établis avec Me de ROUGEMONT. Mais Me Schaller s'est vu refuser le droit de se prononcer sur ce rapport.

Me Schaller a alors informé le Conseil³ d'Etat de la situation. Le Conseil s'était engagé par courrier⁴ à répondre à Me Schaller.

Non seulement l'Etat de Vaud n'a jamais répondu, mais il a utilisé ce rapport, tronqué d'une partie, pour vicier un jugement. La prescription a été interrompue. Jusqu'en 2018, l'Etat de Vaud a régulièrement renouvelé la prescription.

² http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/150907RS_CE.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/150909CE_RS.pdf

Vous ne savez certainement pas qu'en janvier 2018, Me Cynthiaz Fivaz, au nom de l'Etat de Vaud, a annoncé que suite à un jugement vicié avec cette fausse expertise de l'ancien juge fédéral Claude ROUILLER, l'Etat de VAUD a décidé de refuser⁵ de renouveler l'interruption de prescription.

Il y a actuellement plainte pénale contre organisation criminelle suite à cette fausse expertise de l'ancien juge fédéral Claude ROUILLER utilisée par l'Etat de Vaud pour vicier un jugement. L'affaire est devant les Commissions de gestion du Parlement.

Dans l'esprit du respect des droits fondamentaux de notre Constitution, je requière que le Conseil d'ETAT organise un débat public télévisé entre Claude ROUILLER et Me Rudolf SCHALLER avec les témoins qui ont signé la demande d'enquête parlementaire pour briser cette loi du SILENCE.

En tous les cas, puisqu'on m'a fait signe avec des portes de granges, je tenais à ce que vous soyez au courant de ces faits, et de cette liaison cachée entre l'ancien juge fédéral et l'Etat de Vaud.

Vous ne pourrez en aucun cas parler d'enquête indépendante vu la gravité des faits exposés ici. Je me tiens à votre disposition pour plus de précisions.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère d'Etat, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/180403DE_CA.pdf

Copie à : Darius ROCHEBIN

⁵ http://www.swisstribune.org/doc/180115CE_DE.pdf